

# Note de présentation brève et synthétique – budget 2025 de la Commune d'AHETZE

## Le contexte d'élaboration du budget 2025

Au plan international, 2025 sera une année de forts enjeux économiques et géopolitiques (guerre en Ukraine, politique économique américaine, élections dans plusieurs pays).

La croissance européenne est restée faible et peu dynamique en 2024. L'année 2025 sera une année importante au plan européen avec notamment le conflit en Europe de l'Est, les élections fédérales allemandes, les élections présidentielles en Croatie, Grèce, Roumanie et Pologne.

En 2024, la France a connu un recul de l'inflation, un contexte politique incertain et une dégradation de sa situation budgétaire. Pour 2025, elle est toujours en situation difficile en raison d'une croissance faible et de la fragilité politique.

Les dernières projections trimestrielles de la Banque de France prévoient une croissance à 0.9 % en 2025 et une stabilisation de l'inflation aux alentours de 1.6%. Elle estime également que le taux de chômage devrait atteindre 8%, ce pourcentage étant susceptible d'augmenter selon notamment l'évolution des relations commerciales avec les Etats-Unis.

La séquence nationale de fin d'année s'est soldée par une absence de loi de finances. Un nouveau gouvernement a été mis en place et la loi de finances a été votée.

Le budget 2025 a été bâti en tenant compte des mesures déjà connues telles que les hausses de taux de cotisations.

Le budget 2025 prend également en compte des éléments spécifiques à la commune tels que :

- le changement de majorité avec de nouvelles orientations,
- la poursuite, et clôture, des travaux de l'école et par conséquent, le réaménagement de l'école élémentaire pour la rentrée de septembre 2025
- la réorganisation des services notamment administratif (recrutement agent catégorie C et retour agent catégorie A) et enfance-jeunesse (augmentation des heures, nouveaux calendrier d'ouverture du service)

Dans ce contexte, les priorités du budget 2025 sont :

- la poursuite des travaux de l'école
- l'équipement des services en matériel (école, ALSH, crèche, administratif et services techniques)
- la reprise des voiries communales (audit voirie et travaux prioritaires)

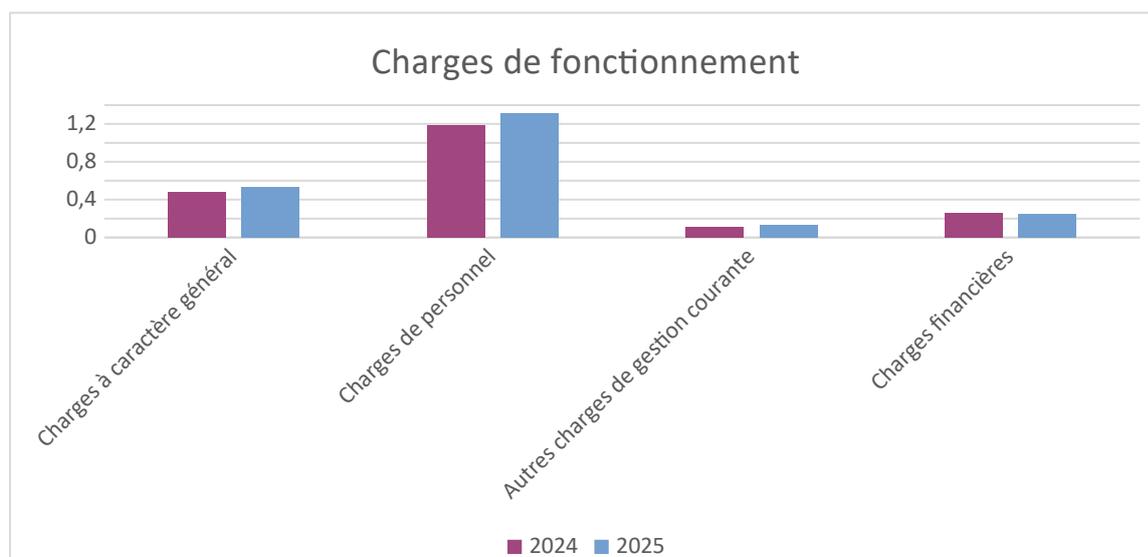
## La structure du budget 2025

Globalement, le volume du budget de la Commune a varié de la manière suivante :

- Augmentation de 8,95 % pour la section fonctionnement 2 340 186€ en 2024 vs. 2 549 552€ en 2025
- Stabilité sur la section d'investissement passant de 1 952 638€ en 2024 à 1 948 617€ en 2025 (variation -0,2%)

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Elle a évolué de 8,95% par rapport au budget de l'année précédente. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression.



#### Informations complémentaires.

- Charges à caractère général

Les rubriques suivantes sont en progression :

- 60612 Energie : 10k€ supplémentaires par rapport au réalisés 2024
- 61358 Autres : augmentation de la part de prise en charge du chapiteau des fêtes 7k€
- 6162 Assurance dommage ouvrage pour les travaux de l'école 10k€
- 6184 Formation : augmentation formation d'agents à la langue basque 5k€

- 6232 Fêtes et cérémonies : prévision agenda culturel en basque 10k€
- 6238 Divers : forfait communication 6k€
- Charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'effectif de la collectivité est composé de 21 agents à temps complet et 9 agents à temps non complet.

Suite à l'augmentation des heures des 4 agents titulaires à 35h, au 1<sup>er</sup> mars 2025 l'effectif évolue comme suit : 25 agents à temps complet et 5 agents à temps non complet.

Les charges brutes de personnel s'élèvent à 1 273 600 €. Il faut déduire 40 000 € de remboursements (budgets annexes, mises à disposition, maladie...) soit des charges nettes de 1 233 600 €. Le chapitre 013 atténuation de charges est en baisse en prévision du retour d'un agent en congés longue durée de catégorie A au 19 février 2025.

Pour 2025, l'évolution des charges de personnel est marquée également par :

- l'ouverture du poste « agent comptable et ressources humaines » à la catégorie C, grade adjoint administratif/2<sup>ème</sup> classe/1<sup>ère</sup> classe
- l'avancée d'échelon de 7 agents
- la mise en œuvre des lignes directrices de gestion (LDG) donnant, notamment, des possibilités d'évolution de grade aux agents.

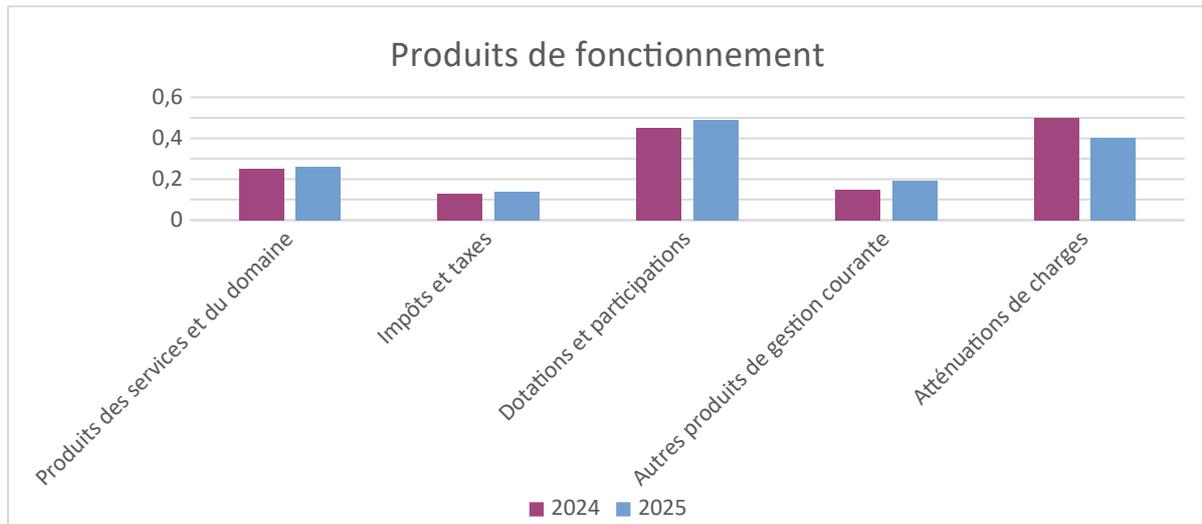
La participation à la prévoyance complémentaire santé a également fait l'objet d'une évolution pour permettre une participation graduée de l'employeur aux contrats des agents dès lors que ces derniers sont labellisés. La participation s'élève désormais à :

- indice majoré 366 à 435 = 15€ bruts
- indice majoré 436 à 508 = 10€ bruts
- indice majoré égal ou supérieur à 509 = 7€ bruts

- Charges financières

Les charges financières sont constantes car la collectivité n'a pas contracté de nouvel emprunt, quatre emprunts sont en cours :

- 2 emprunts auprès de TE64 (capital à l'origine 37 323€) ; remboursement prévu jusqu'en 2027 et 2030
- 1 emprunt auprès du crédit agricole (montant total du capital 770 000€) ; remboursement prévu jusqu'en 2037
- 1 emprunt auprès de la caisse d'épargne (montant total du capital 1 030 578€) ; remboursement prévu jusqu'en 2039



Les produits de fonctionnement sont stables en comparaison avec le réalisé 2024. Les quotients familiaux 2024 des familles fréquentant la crèche étant élevés, l'enveloppe redevance crèche a été légèrement revue à la baisse pour 2025 par prudence.

La majorité souhaite mettre davantage à disposition les salles communales et/ou matériel communal sous condition de redevance.

Le chapitre 013 atténuations de charge a été revu à la baisse au regard du retour d'un agent en congés longue durée de catégorie A mais également, au regard de la modification des règles d'indemnisation journalière de l'assurance maladie (réduction de la prise en charge pour les contractuels et les titulaires, décrets n°2025-160 et n°2025-197 de février 2025).

L'état de fiscalité n'étant pas disponible à date, les bases d'imposition ainsi que les taux ont été reportés au même niveau que 2024 et feront l'objet d'une délibération modificative ultérieure. Pour rappel, les taux appliqués en 2024 sont les suivants :

TAXE	2024	2025
Foncier bâti	27 %	27 %
Foncier non bâti	24,99 %	24,99 %
Habitation résidences secondaires	12,11 %	12,11 %

L'enveloppe des dotations est similaire à l'année 2024.

Globalement, l'excédent de fonctionnement s'élève à 766 882€.

Rappel du principe :

- l'excédent de fonctionnement doit à minima pouvoir couvrir 3 mois de dépenses de fonctionnement
- il est possible de reporter en investissement une partie de cet excédent (l'inverse n'étant pas possible)

Une partie de cet excédent a été affecté au 1068 pour alimenter la section d'investissement : 250 000€ et permettre ainsi de réduire le déficit d'investissement (hors auto financement).

Le résultat de fonctionnement reporté en fonctionnement (002) s'élève donc à 516 882€.

## La section d'investissement

Le programme de rénovation de l'école suit son cours et a été fléché comme prioritaire au budget 2025. L'achat de matériels (tableaux, tables, armoires etc) pour les écoles et le service enfance-jeunesse est prévu pour le réaménagement des locaux pour l'été 2025.

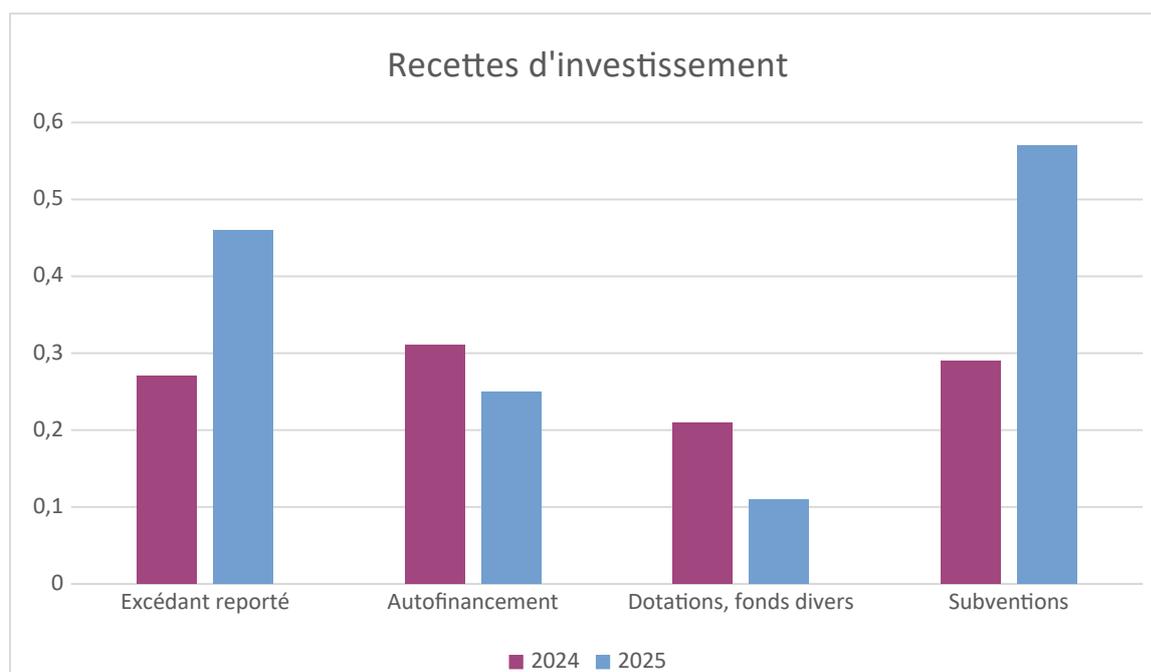
Des travaux au niveau de la crèche sont prévus pour :

- poursuivre la rénovation des sols extérieurs
- améliorer le quotidien du service (création de porte, rénovation cuisine etc)

Sont également prévus au budget 2025 :

- un diagnostic de la voirie sur les routes communales
- des travaux d'aménagement de routes communales identifiées comme prioritaires : Agerrea, Frantsaenea, Mariatoenea & Dorrea ; enveloppe 325k€
- une prévision pour études / travaux est prévue à l'opération n°43 BOMASSI pour d'éventuels travaux fin en 2025 sur la maison ELIZALDEA
- l'achat d'équipements et matériels pour les services ; une opération dédiée à l'achat de matériel pour les services techniques a été créée en investissement n°44

Les recettes d'investissement sont présentées dans le graphique ci-après. Il est à noter qu'il y a un décalage entre la réalisation d'un projet et l'encaissement des subventions. En effet, elles sont perçues en grande majorité une fois les factures acquittées.



Pour 2025, le département a annoncé le gel de nouvelles aides financières aux communes. Les engagements pris seront honorés mais il ne sera pas déposé de nouvel appel d'offre ou autre demande de financements.

L'agglomération Pays Basque met à disposition des communes deux fonds de concours pour lesquels, des demandes ont été faites :

- 142k à destination de travaux en faveur de la transition énergétique / développement durable fléchés pour les travaux de l'école
- 30k pour l'accompagnement à des travaux / équipements divers
- Solde à demander pour la rénovation de la place de la brocante

Les soldes des financements suivants sont à demander :

- Etat : fond vert (école) ; France relance (voie douce St-Pée) ; DETR 2022 (voie douce St-Jean)
- Département : APP 2023 (école) ; APP sports&loisirs (place brocante) ; rénovation objets d'art (église) ; AAP 2021 (voies douces) ; convention co-maîtrise d'ouvrage (voie douce St-Jean)
- Adour Garonne : projet place de la brocante et acquisition parcelle

## L'endettement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'encours de la dette de la collectivité s'élève à environ à 1 678k€ pour 4 emprunts en cours.

Pour 2025, il n'est pas envisagé de souscrire un nouvel emprunt.

Le chapitre 16 emprunts et dettes assimilés a augmenté avec le démarrage du remboursement de l'emprunt caisse d'épargne en octobre 2024 qui aura un effet année pleine sur 2025.

## La présentation consolidée

En sus de son budget général, la collectivité dispose d'un budget annexe qui a pour objet de suivre l'extension du cimetière paysager, chemin Bernatenea.

Présentés de manière consolidée, les budgets de la collectivité permettent d'avoir une vision plus complète de sa situation financière.

2025	Fonctionnement	Investissement
Budget général	2 549 552€	1 948 617€
Budget cimetière	10 026€	49 631€
TOTAL	2 559 578€	1 998 248€

Le budget annexe du cimetière est un budget de stock. Toute opération de travaux réalisée vient augmenter le stock et, à l'inverse, lors d'une vente de caveau ou de caverne, le stock est diminué.

Pour 2025, seul le solde des travaux d'extension est prévu (remplacement des végétaux par l'entreprise GUICHARD). Aucun travaux complémentaires ne sont programmés. A ce titre, le remboursement de l'avance sur le budget principal est prévu.

Pour le déstockage, la vente de 2 caverne et 1 caveau est prévue pour l'année 2025.